



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 10 février 2020

Compte rendu du CA de l'ANGDM du 30 janvier 2020

Le 30 janvier, s'est tenu le 1^{er} CA de la nouvelle mandature. La CFTC était représentée par R. MARGHERITA.

M. FUROIS, Commissaire du Gouvernement, ouvre la séance. Il informe le CA que par décret en date du 6 janvier, M. REGEREAU a été reconduit dans ses fonctions. Il fait une présentation de l'ensemble des administrateurs qui composent le nouveau CA.

Il félicite le Président pour sa nomination et lui souhaite tous les vœux de réussite à la tête de l'Agence.

Il informe le conseil que, suite à l'interfédérale du 17 janvier, l'Etat est favorable à la mise en place de l'audit sur l'ASS. Il reste à définir comment le réaliser et les objectifs (feuille de route, mission, durée, etc.).

Il transmet la présidence à M. REGEREAU, qui remercie les tutelles pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Il rappelle que :

- L'Agence est déjà dotée d'un comité d'audit, qu'il faudra voir comment ils pourront travailler ensemble sur le dossier.
- Concernant le dossier Retraite, l'Agence demandera lors du CA du 6 février à la CAN, d'être intégrée aux discussions, car aujourd'hui c'est elle qui assure le rôle de l'employeur (rappel des accords ARRCO/AGIRC).

La CFTC a rappelé que dans les demandes du 17 février, il a également été souhaité de :

- Mettre fin au coup de rabot qui a pénalisé la profession.
- Clarifier les contraintes budgétaires.
- Analyser les besoins de nos ayants droit.

Après un tour de table où chacun a clarifié ses positions.

La DSS rappelle qu'elle est favorable à l'audit financier pour éclairer le dossier ainsi qu'à présenter les dépenses en droit constaté.

A ce jour, les autres demande ne font pas partie de l'audit et le cadrage budgétaire de la COG s'impose.

Le Directeur de l'Agence rappelle que pour couvrir l'exercice 2020, il a été autorisé une avance budgétaire de 500 000 € et qu'il est favorable à travailler avec les organisations syndicales sur le sujet.

Le Président rappelle qu'il est favorable à cet audit. Cependant, le passage en droit constaté pourrait avoir une incidence budgétaire qui n'est pas neutre et qu'il faudra y réfléchir. De même, il réitère sa demande auprès des tutelles de participer à la réflexion sur la prochaine COG concernant la partie ASS. A suivre.

Approbation du PV du 5 décembre 2019 :

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

Désignation des membres des instances de l'ANGDM :

L'Agence nous fait une projection de l'ensemble des membres de toutes les commissions nationales et régionales de l'Agence.

Concernant les désignations CFTC, celles-ci sont conformes aux décisions de notre AG des 20 et 21 janvier 2020.

Calendrier des réunions :

Suite à la demande des tutelles, certaines dates ont été modifiées. Le tableau des réunions est joint en annexe.

Présentation de l'étude qualitative des besoins de la population des missions de l'ANGDM :

Cette étude a été confiée à Boris TERUEL, sociologue. Elle a été réalisée auprès de la population minière des différents bassins ainsi que des représentants de ces régions, élus, syndicalistes, etc.

Elle fait ressortir :

- Les besoins de nos ayants droit
- La solidarité et l'esprit de famille
- Bien vivre ensemble
- La place des syndicats dans ces régions
- La solitude de nos anciens mineurs
- Le logement.
- Le rôle des assistantes sociales, etc.

Etude jointe en annexe.

Je considère que cette étude est intéressante, je vous demande de la lire attentivement car il en ressort plusieurs axes de travail pour faire évoluer l'ASS dans le futur. Cette étude devrait être présentée prochainement à l'ASS et à la COPRAD. A suivre.

Divers :

La CFTC a demandé à l'Agence d'intégrer le prélèvement PAS sur le déclaratif fiscal.

Calendrier 2020 des réunions ANGDM pour les personnes concernées.

L'Administrateur

Raphaël MARGHERITA